

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Document à conserver - Edition 2018



MAIRIE DE VILLE-LA-GRAND

Place du Passage à l'An 2000
74100 Ville-la-Grand

WWW.VLG.FR | + D'INFOS : 04.50.84.24.24





Informier c'est sensibiliser, prévenir, protéger.

La connaissance des risques est la meilleure forme de prévention.

La loi du 30 juillet 2003 a institué l'obligation d'informer le citoyen sur les risques naturels ou technologiques auxquels il est susceptible d'être exposé.

Cette loi charge le Maire d'élaborer le **Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

L'objectif de ce document est de **répertorier et de vous présenter les différents risques et les conséquences** auxquelles la population pourrait être confrontée, et les mesures de prévention et de sauvegarde mises en œuvre par la Ville. Ce livret se veut le **guide pratique des conduites à tenir face aux principaux risques**.

Le fait que chacun d'entre nous soit informé et responsabilisé peut grandement simplifier le travail des équipes de secours.

L'organisation planifiée des secours, telle que définie par les élus et les services municipaux dans le cadre du **PCS - Plan Communal de Sauvegarde** - permettra d'optimiser l'activation d'une cellule de crise au sein de la Mairie.

Les actions menées dans ce cadre portent sur la **protection des personnes** en assurant au mieux leur **sécurité**.

Nous vous conseillons de conserver précieusement ce document et de le faire connaître autour de vous.

Nadine Jacquier, *Maire de Ville-la-Grand*

SOMMAIRE

• Qu'est ce qu'un risque majeur ?.....	3
• Alerte à la population.....	3
• Le risque inondation.....	4
• Le risque sismique.....	6
• Le risque météorologique.....	8
• Le risque mouvement de terrain.....	11
• Le risque nucléaire.....	12
• Le risque transport de matières dangereuses.....	13
• Le risque pollution atmosphérique.....	14
• Les infos utiles.....	16

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque est la possibilité d'un évènement potentiellement dangereux d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine.

Ses effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes ou occasionner des dommages importants et dépassant les capacités de réaction de la société.

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

La prise en compte du risque se décline en trois volets :

- Répérer et étudier les risques afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme;
- Informer la population des risques via le DICRIM ;
- Réaliser des travaux pour supprimer ou atténuer le risque et ses effets et prévoir les mesures de sauvegarde de la population une fois la catastrophe survenue (Plan ORSEC et Plan Communal de Sauvegarde).

Il participe à l'information préventive, à l'alerte des populations en danger, à leur mise à l'abri, à l'évacuation, à l'assistance et à leur hébergement.

Il se doit également d'assurer la continuité des services publics municipaux et le retour à la normale.

Le Maire dirige le Poste de Commandement Communal (PCC) afin de coordonner l'intervention des services municipaux avec les services de secours.

Les opérations de secours (protection, soins, médicalisation, évacuation vers les hôpitaux, etc.) sont assurées par les services d'urgence spécialisés.

Le Maire joue un rôle important en matière de risques majeurs.

ALERTE À LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de diverses manières :

- Le territoire est divisé en secteurs, un élu et un suppléant diffusent l'alerte dans chaque secteur. L'alerte s'effectue en porte-à-porte.
- Des véhicules équipés de porte-voix peuvent diffuser des consignes précises.
- Les services de radio autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de sécurité à adopter et donnent des précisions sur l'évènement.
- Le site internet de la commune ainsi que les panneaux lumineux relaient les informations disponibles et les consignes à suivre.

En cas de risque avéré, tout déplacement ou toute tentative de communication par téléphone peut engendrer des complications dans la gestion de la crise et gêner les secours : embouteillage, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique.

Il est fortement recommandé aux parents d'élèves d'attendre la fin de l'alerte avant d'aller chercher les enfants à l'école.

Rassurez-vous, l'école saura protéger vos enfants. Elle s'y prépare dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).



LE RISQUE INONDATION

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau et se traduit par une élévation de la hauteur d'eau.

Dans certains cas, la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).

Risque sur la commune

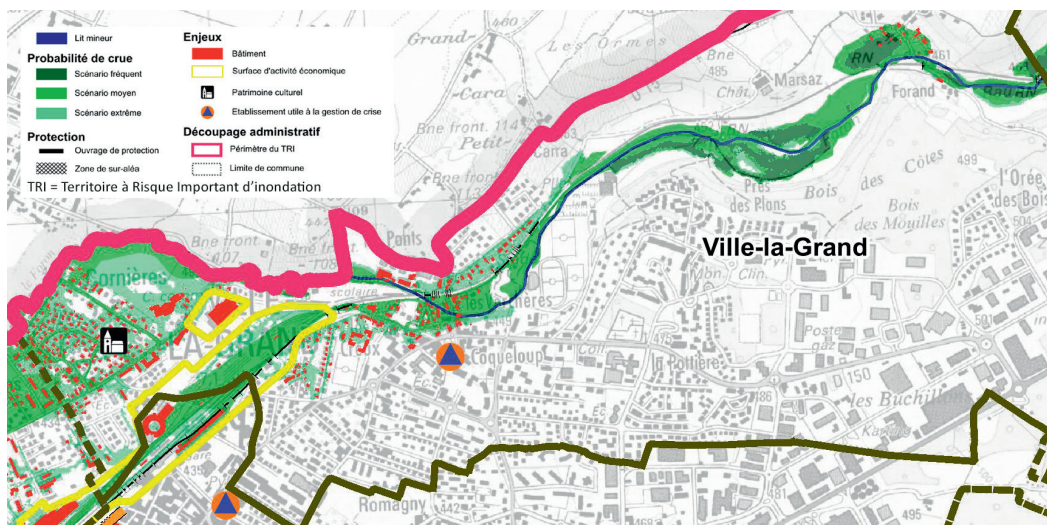
La commune de Ville-la-Grand est située le long du Foron et se trouve confrontée aux risques d'inondations et de manifestations torrentielles.

On peut distinguer deux zones assez distinctes dans son cours :

- **en amont** du stade des Verchères, le lit majeur est très étendu et essentiellement agricole (modifié en 2016) ;
- **en aval**, la plaine d'inondation est densément urbanisée.

Les rues pouvant être inondées : Rues du Soleil Levant, du Vieux Moulin, des Verchères, Fernand David, Révérend Père Favre, du Pont Neuf, du Chablais prolongée, Albert Hénou, de l'Avenir et impasse du Stade.

En 2016, le Syndicat Intercommunal du Foron a terminé la construction de bassins de rétentions (2 sur la commune de Ville-la-Grand, 3 sur la commune de Juvigny pour un stockage de 173 400 m³ d'eau) afin de protéger et d'éviter l'inondation de ces deux communes, de Puplinge, de la gare d'Annemasse, plus de la moitié d'Ambilly ainsi que la plaine maraîchère de Gaillard. Cependant un aléa est toujours possible.



Source : DREAL Rhône-Alpes - Service Prévention des Risques
Décembre 2013
Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012

Evènements marquants

27 mai 1904

Crue torrentielle du Foron après un violent orage sur les Voirons.
Le village était inondé.

Fin juillet et début août 1930

Crue torrentielle du Foron.
La gare et tous les rez-de-chaussée étaient inondés.

Juin 1974

Crue du Foron et de la Chandouze.

27 et 28 janvier 1979

Forte crue du Foron liée à des pluies abondantes faisant fondre la neige (sur sol gelé, cela a intensifié le ruissellement).
De grands dégâts, notamment un mur derrière la salle paroissiale emporté.

Juin et juillet 1993

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain provoqués par trois orages.

Inondations de plusieurs dizaines d'habitations à chaque fois.



LES BONS RÉFLEXES

DÈS L'ALERTE

- Fermer les portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, les produits dangereux ou polluants
- Amarrer les cuves

- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les équipements minimums (radio à piles, papiers personnels, médicaments urgents, etc.)

PENDANT

- Se réfugier sur un point haut : étage, colline...
- Écouter la radio pour connaître les consignes à respecter et les précisions sur l'évènement
- Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école

- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRÈS

- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques
- Respecter les consignes de retour à la normale
- Évacuer l'eau des sous-sols et des rez-de-chaussée

- Aérer, chauffer et désinfecter les pièces dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Les ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation.

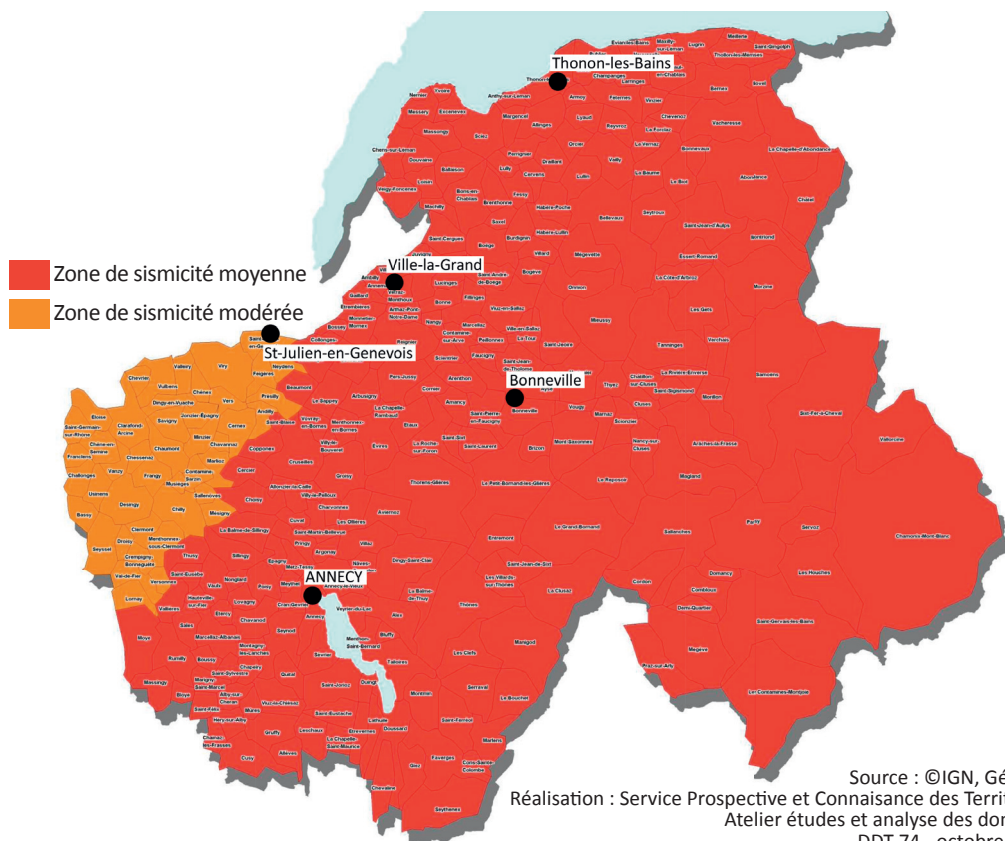
Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

Les séismes sont caractérisés par deux grandeurs :

- La **magnitude** mesure la puissance d'un séisme à l'énergie libérée lors de la fracturation.
 - L'**intensité** est définie par l'importance des effets provoqués par un séisme. Observée en surface, elle dépendra étroitement de la profondeur du foyer, de la magnitude et de la distance de l'épicentre.
- Elle permettra au mieux d'évaluer les conséquences directes sur les enjeux.

Risque sur la commune

Le risque est diffus à l'ensemble de la commune avec une attention plus particulière pour les mouvements de terrain (cf. p11).



Evènements marquants

29 avril 1905

Séisme important, nombreux dégâts à Chamonix/Argentière (*intensité VIII*).

25 janvier 1946

Séisme du Valais (*intensité VI*).
Particulièrement violent en Haute-Savoie.

12 juin 1988

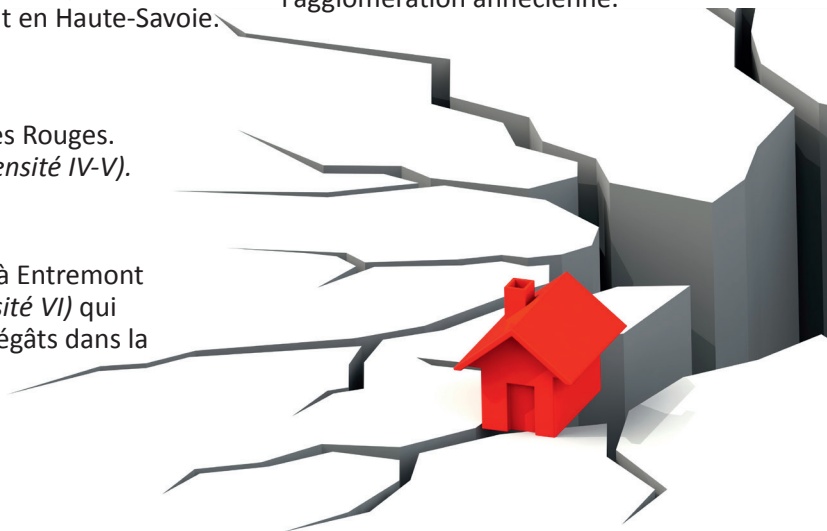
Séisme dans les aiguilles Rouges.
Ressenti à Gaillard (*intensité IV-V*).

14 décembre 1994

Séisme avec épicentre à Entremont (*magnitude 4,5 / intensité VI*) qui occasionna quelques dégâts dans la région de La Clusaz.

15 juillet 1996

Séisme d'Epagny (*magnitude 5,2 / intensité VII-VIII*).
Ressenti à Gaillard (déclarée en état de catastrophe naturelle - JO du 17/10/1996), nombreux dégâts dans l'agglomération annécienne.



LES BONS RÉFLEXES

À LA PREMIÈRE SECOUSSE

Si vous êtes dans un bâtiment :

- Se mettre à l'abri sous une table, un lit...
- Ne pas fuir pendant la secousse

Si vous êtes dans la rue :

- S'éloigner des bâtiments et fils électriques

Si vous êtes en voiture :

- S'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques et rester dans le véhicule

APRÈS LE SÉISME

- Respecter les consignes de retour à la normale
- Informer les autorités de tout danger

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Écouter la radio pour connaître les consignes à respecter et les précisions sur l'évènement
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- Éviter toute flamme et étincelle
- Évacuer les lieux en emportant papiers d'identité, radio à piles, lampes, piles de rechange, vêtements chauds
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Sont considérés comme risques météorologiques les orages violents, la neige importante en partie basse ou verglas généralisé, les vents violents (≥ 100 km/h), les fortes précipitations, les périodes de grand-froid ou de canicule.

Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France publie quotidiennement une carte de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique. Cette carte de vigilance, réactualisée deux fois par jour, est accessible à tous sur le site internet de Météo France.

Le danger menaçant est représenté à l'aide de quatre couleurs et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu.

 *pas de vigilance particulière*

 *phénomène occasionnellement dangereux*

 *phénomène dangereux de forte intensité*
soyez très vigilants.

Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics

 *phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle.*

Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics



vent violent



pluie et/ou inondation



orages



inondation



vagues - submersion



neige - verglas



avalanches



canicule



grand-froid

Dès que les niveaux orange et rouge sont atteints dans un département, cette carte est accompagnée d'un bulletin de suivi régional précisant l'évolution du phénomène signalé. La Préfecture met alors en œuvre son plan départemental d'alerte météorologique qui prévoit notamment l'alerte des maires et des services concourant à la sécurité civile, par l'automate d'appels.

Où trouver cette carte

- dans les médias (télévision, journaux)
- le site Internet de Météo France : www.meteofrance.com
- le site Internet de la commune de Ville-la-Grand : www.vlg.fr

Risque sur le département

VIGILANCE ORANGE	VIGILANCE ROUGE
VENT FORT	
• risque de chute de branches et d'objets divers • risque d'obstacles sur les voies de circulation • ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés • limiter les déplacements	• risque de chutes d'arbres et d'objets divers • risques d'obstacles sur les voies de circulation • voies impraticables • éviter les déplacements
FORTES PRÉCIPITATIONS	
• visibilité réduite • risque d'inondations • limiter les déplacements • ne pas s'engager, ni à pied ni en voiture sur une route inondée	• visibilité réduite • risque d'inondations fort • éviter les déplacements • ne pas traverser en zone inondée, ni à pied ni en voiture
ORAGES	
• éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • ne pas s'abriter sous les arbres • limiter les déplacements	• éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • ne pas s'abriter sous les arbres • éviter les déplacements
NEIGE - VERGLAS	
• route difficile et trottoirs glissants • préparer votre déplacement et votre itinéraire • se renseigner auprès du centre régional d'information et de coordination routière	• route impraticable et trottoirs glissants • éviter les déplacements • se renseigner auprès du centre régional d'information et de coordination routière

Une canicule est une période caractérisée par une très forte chaleur qui :

- dure trois jours consécutifs au moins ;
- reste constante jour et nuit (la température nocturne est identique à celle relevée pendant la journée, ou baisse très peu).

Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées, isolées, handicapées, sans abri, les femmes enceintes et les jeunes enfants

Les risques



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

LES BONS GESTES

- Eviter les sorties
- Eviter les activités physique
- Rester à l'ombre
- Porter des vêtements adaptés
- Boire le plus possible
- Ne pas consommer d'alcool
- Rester à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches
- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et le ventiler

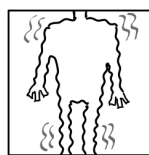
Le grand-froid se distingue par des températures nettement inférieures aux normales saisonnières, et est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Un épisode de grand-froid dure au moins deux jours.

Les risques



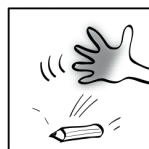
Risques cardio vasculaires



Frissonnements



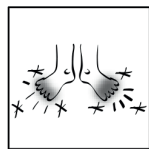
Somnolence



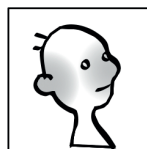
Maladresse



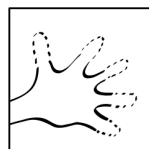
Rougeur de la peau



Sensation de douleur



Décoloration de la peau



Engourdissement

LES BONS GESTES

- Limiter les efforts physiques
- Eviter la consommation d'alcool
- Ne pas surchauffer votre logement
- Se couvrir convenablement
- Ne pas sortir les bébés et les jeunes enfants
- Ne pas partir de chez soi sans avoir consulté la météo
- Mettre de bonnes chaussures pour éviter les chutes



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Il existe différents types de mouvements de terrain qui se distinguent selon leur vitesse de déplacement :

- **Les mouvements lents** : glissements de terrains sur faibles pentes, phénomènes de gonflement de matériaux argileux, zones hydromorphes (humides).
- **Les mouvements rapides** : chutes de pierres et de blocs, glissements de talus, éboulements ou écroulements rocheux, coulées boueuses et laves torrentielles.

Risque sur la commune

La commune est principalement exposée sur les bois dit « Bois des Côtes » et « Bois des Mouilles » depuis les terrains de tennis jusqu'en limite de commune de Juvigny.

Certaines rues peuvent risquer des mouvements de terrains :

- Rues (basses) des Chasseurs, du Bois de la Rose, des Deux Montagnes-Québec, du Soleil Levant, des Biches, Hélène Boucher, du Muguet (PLATRET), Maurice Ravel, Marianne Cohn, Félix Deboire, Marthe Louise Perrin, rue et impasse Louis Blériot, chemin des Côtes.

LES BONS RÉFLEXES

DÈS L'ALERTE

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- Prévoir les équipements minimums (radio à piles, eau potable et produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, etc)

PENDANT

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches et ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio pour connaître les consignes de sécurité et les précisions sur l'évènement
- Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours

APRÈS

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Haute-Savoie. En effet, aucune installation n'est implantée dans notre département. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.

En cas d'accident nucléaire grave, certaines installations nucléaires, notamment les centrales, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs, en particulier de l'iode radioactif (iode 131 notamment).

Inhalé ou ingéré, ce radioélément est celui qui contribue le plus à l'irradiation à court terme de la population, l'exposant à un risque accru de cancer de la thyroïde.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution de pastilles d'iode.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable, sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.

C'est pourquoi des stocks de comprimés d'iode stable sont constitués sur l'ensemble du territoire :

- Pour les populations vivant à proximité des centrales, ces comprimés sont distribués préventivement.
- En dehors du périmètre défini par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire, des stocks de comprimés sont pré-positionnés à l'échelon départemental et ne seraient distribués que sur ordre du Préfet en cas d'accident nucléaire.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

LES BONS RÉFLEXES

- S'enfermer dans le local le plus proche en calfeutrant les ouvertures
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes données
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer
- Ne pas fumer
- Eviter toute flamme et étincelle



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer.

Chaque mode de Transports de Matières Dangereuses (TMD) telles que routes, voies ferrées, canalisations... nous expose à des risques :

- **Le risque incendie** : suite à un échauffement ou une fuite, l'incendie peut entraîner brûlures et asphyxies ;
- **Le risque d'explosion** : du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits, l'explosion peut entraîner ondes de choc et émission de projectiles ;
- **Le risque toxique** : la dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau et le sol, peut entraîner des intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;
- **Le risque de pollution** : un déversement accidentel de matières dangereuses peut polluer l'air, le sol et l'eau.

L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols...).

Risque sur la commune

Concentrées sur la zone artisanale, 4 sociétés sont surveillées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

- **Etablissement Produits Chimiques PLATRET** séparé en 2 entités : rue de Montréal et rue du Muguet,
- **Etablissements Pétroliers AVIA Thevenin et Ducrot Distribution** : rue des Chasseurs,
- **Société FSCAS ECC Ethical Company Coffee** : rue des Biches.

Celles-ci sont ravitaillées ou livrent par moyens utilisant principalement la D1206 (axe THONON-ANNEMASSE) ainsi que la D150 limitée en zone artisanale.

Un risque supplémentaire se situe rue Albert Henon, proche de l'hypermarché dont la station-service se fait livrer par camion-citerne semi-remorque.

Les grands axes de transport sont concernés, mais s'agissant d'un risque diffus, il est à noter qu'aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque.

Les produits transportés sont essentiellement des produits inflammables et des matières toxiques ou corrosives.



LE RISQUE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La pollution atmosphérique a des effets négatifs sur la santé, en particulier sur celle des personnes les plus vulnérables comme les enfants et les personnes âgées.

Les polluants sont sources d'affections de l'appareil respiratoire, d'asthme, de maladies cardiovasculaires...

Ils dégradent aussi l'environnement, qu'il s'agisse des végétaux, des écosystèmes ou des bâtiments et monuments (noircissement des pierres, corrosion des matériaux).

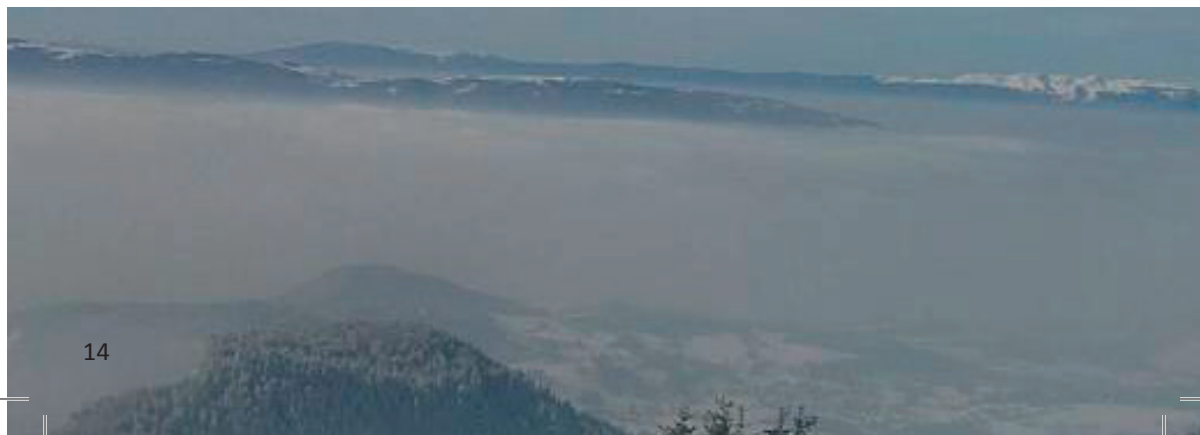
Les principaux polluants sont : le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le plomb particulaire, les particules en suspension émises par les combustions ainsi que l'ozone.

Les conditions météorologiques peuvent favoriser la dispersion des polluants ou au contraire, les concentrer localement. Les pics de pollution apparaissent essentiellement en hiver et en été.

Dans notre ville, la circulation routière est la principale source de pollution atmosphérique. Elle influence fortement la qualité de l'air que nous respirons, à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur des véhicules, avec de lourdes conséquences sur la santé : irritations des voies respiratoires, stress...

Selon les taux relevés, la procédure d'information et d'alerte comporte deux niveaux :

- **Le niveau d'information** : permet notamment d'émettre des recommandations sanitaires à l'attention des personnes sensibles (bébés, personnes âgées ou souffrant d'asthme).
- **Le niveau d'alerte** : le Préfet informe immédiatement le public et prend en compte les mesures propres à limiter l'ampleur et les effets du pic de pollution sur la population.



SEUIL D'INFORMATION

POUR LES - 6 ANS

- Ne pas modifier les déplacements habituels (domicile-lieu de garde ou école)
- Récréation ou équivalent : laisser les enfants s'aérer normalement
- Ne pas modifier les activités prévues sauf pour les sujets connus comme sensibles ou qui présenteraient une gêne (éviter les exercices physiques intenses)

POUR LES 6-15 ANS

- Ne pas modifier les déplacements habituels (domicile-lieu de garde ou école)
- Récréation ou équivalent : laisser les enfants s'aérer normalement
- Ne pas modifier les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne (privilégier les exercices physiques moins intenses, voire suspendre leur activité)
- Compétitions sportives : ne pas les modifier sauf pour les sujets connus comme sensibles ou qui présenteraient une gêne

POUR LES ADOLESCENTS & ADULTES

- Ne pas modifier les déplacements prévus

SEUIL D'ALERTE

POUR LES - 6 ANS

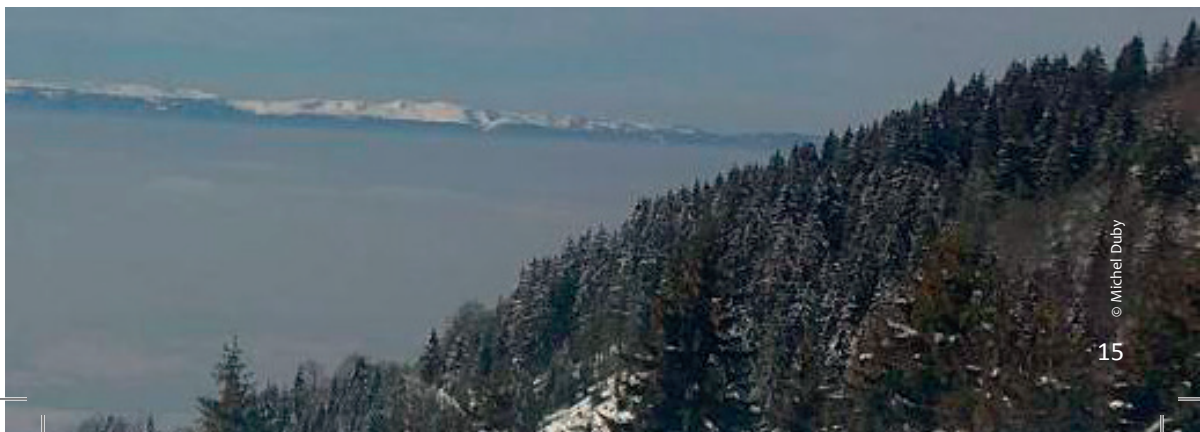
- Ne pas modifier les déplacements indispensables
- Eviter les promenades et les activités extérieures

POUR LES 6-15 ANS

- Eviter les activités sportives à l'extérieur et reporter les compétitions, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux
- Privilégier les activités calmes dans les gymnases

POUR LES ADOLESCENTS & ADULTES

- Eviter les activités sportives à l'extérieur des locaux et privilégier les activités dans les gymnases
- Pour les sujets sensibles, adapter ou suspendre l'activité en fonction de la gêne ressentie





LES INFOS UTILES

NUMÉROS UTILES

SAMU	15
Police secours / Gendarmerie	17
Sapeurs-pompiers	18
Appel d'urgence européen	112
Police Nationale (commissariat Annemasse)	04 50 95 44 50
Police municipale	04 50 84 24 26
Mairie de Ville-la-Grand	04 50 84 24 24
Sous-Préfecture de St-Julien-en-Genevois	04 50 35 13 13
Préfecture de la Haute-Savoie	04 50 33 60 00
Direction Départementale des Territoires 74	04 50 33 78 00
GRDF	0 800 47 33 33
ERDF	09 72 67 50 74
Météo France	0 892 68 02 74 ou 32 50
Météo Chamonix	0 899 71 02 74
Météo Suisse	00 41 848 800 162
Canicule Info Service	0 800 06 66 66

RADIOS À ÉCOUTER

La radio est une source essentielle de renseignements, et l'écouter constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophes. Prévoyez une radio à piles ainsi que des piles de rechange.

France Bleue Pays de Savoie	106.1 FM
France Inter	94.4 FM
France Info	101.1 FM
Nostalgie	105 FM
NRJ Léman	103.6 FM
La Radio Plus	98.9 FM
Virgin Radio	90.1 FM

POUR + D'INFOS @

Mairie de Ville-la-Grand
Préfecture de la Haute-Savoie
Météo France
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Institut des Risques Majeurs
SM3A

www.vlg.fr
www.haute-savoie.pref.gouv.fr
www.meteofrance.com
www.georisques.gouv.fr
www.irma-grenoble.com
www.riviere-arve.org